



Charte d'engagement

Réseau d'organismes engagés
pour réduire le suicide chez les hommes

En lien avec les orientations, les buts, les objectifs et la clientèle cible définis à l'intérieur du projet **RÉSŌ PRÉVENTION SUICIDE**, joint en annexe¹, notre organisation s'engage à mettre en place, d'ici un an, les actions identifiées ci-dessous afin de contribuer à la prévention du suicide chez les hommes vulnérables de 15 à 40 ans.

De plus, notre organisation reconnaît l'importance de poser ces actions afin de faciliter l'intervention, l'accompagnement et la référence pour les hommes en état de vulnérabilité², en crise³ ou en crise suicidaire ainsi que pour leurs proches.

Notre organisation comprend que faire partie du **RÉSŌ PRÉVENTION SUICIDE**, c'est s'engager à :

- ♂ intervenir adéquatement auprès des hommes vivant un épisode suicidaire, dans les limites du mandat de l'organisation ;
- ♂ intervenir adéquatement auprès des hommes en état de vulnérabilité ou vivant une situation de crise ;
- ♂ intervenir adéquatement auprès des proches des hommes en état de vulnérabilité, en crise ou en crise suicidaire ;
- ♂ faire connaître les ressources destinées aux hommes en état de vulnérabilité, en crise ou en crise suicidaire ainsi qu'à leurs proches.

ACTIONS FAISANT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT

En lien avec la clientèle des hommes vivant un épisode suicidaire et leurs proches, notre organisation s'engage à :

- ♂ offrir la formation **Agir en sentinelle pour la prévention du suicide**, offerte par JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie, aux membres et au personnel de notre organisation appelés à côtoyer la clientèle ;
- ♂ offrir la formation **Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques**, offerte par JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie, aux intervenants ciblés de notre organisation ;
- ♂ offrir la formation **Intervenir auprès des hommes en situation de crise suicidaire**, offerte par JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie, aux intervenants ciblés de notre organisation ;
- ♂ intervenir adéquatement, selon notre mandat, et les référer, au besoin, à JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie au 1 866 APPELLE (277-3553).

* Formation offerte aux personnes ciblées par l'employeur et qui n'œuvrent pas en intervention.

** Formation offerte aux personnes ciblées par l'employeur, non requis pour les organisations n'offrant pas de services d'intervention psychosociale.

*** Prérequis : avoir suivi la formation **Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques**.

En lien avec la clientèle des hommes en état de vulnérabilité ou en crise et leurs proches, notre organisation s'engage à :

- ♂ assurer des services et un appui continu aux hommes en état de vulnérabilité ou en crise et à leurs proches et au besoin, les référer vers les ressources appropriées ;
- ♂ mettre à la disponibilité de la clientèle, des membres et du personnel de notre organisation, le *Bottin des ressources hommes* et contribuer à sa mise à jour.

Par ces engagements et ces actions, notre organisation contribue, de concert avec les organisations membres du **RÉSŌ PRÉVENTION SUICIDE**, à la réduction du taux de suicide chez les hommes et au soutien de leurs proches.

En foi de quoi, _____ Nom de l'organisation _____ s'engage à réaliser et à maintenir les actions faisant l'objet de l'engagement dans les délais prévus.

Signé à Sherbrooke, en ce _____

Nom
Présidence de l'organisation
Nom de l'organisation

Madame Louise Lévesque
Directrice générale
JEVI Centre de prévention du suicide - Estrie
pour le **RÉSŌ PRÉVENTION SUICIDE**

Nom
Direction de l'organisation
Nom de l'organisation

¹ Annexe 1 - **RÉSUMÉ RÉSŌ PRÉVENTION SUICIDE**

² Annexe 2 - **LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ**

³ Annexe 3 - **DÉFINITION DE LA CRISE**